

**COMMUNE DE GRAND-AIGUEBLANCHE
(Savoie)**

DOSSIER DE CONSULTATION

*Mise en gérance d'un local commercial (Bar et Petite restauration)
Objet : Attribution d'un bail commercial avec mise à disposition de Licence IV
Patrimoine Privé de la Collectivité*

Date limite de dépôt des candidatures

Vendredi 14 août 2026 à 12 heures

I. RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

1.1 Objet de la consultation

La Commune de Grand-Aigueblanche lance un appel à projets pour l'exploitation d'un local commercial situé sur son territoire. L'activité attendue est celle d'un bar avec une offre de petite restauration.

1.2 Modalités de visite

Une visite sur site est obligatoire pour tout candidat. Les créneaux de visite sont fixés par la mairie sur rendez-vous.

1.3 Critères de sélection

Critère	Pondération
Qualité du projet (Concept, petite restauration, horaires)	40%
Expérience et références du candidat	30%
Solidité financière et business plan	30%

II. CAHIER DES CHARGES

2.1 Destination des lieux

Le local est exclusivement destiné à l'activité de débit de boissons (Bar) et petite restauration. Toute autre activité est soumise à autorisation préalable de la commune.

2.2 Licence IV

La Commune met à disposition une Licence IV. Le gérant sera responsable de son exploitation dans le respect strict de la législation en vigueur. Les frais de transfert ou de mise à jour sont à la charge du gérant.

2.3 Clause de Résiliation Annuelle (Clause Spécifique)

Le bail commercial sera conclu pour une durée de 9 ans, avec possibilité de résiliation au terme des 3, 6 et 9 ans .

Le bail commercial comportera une clause de résiliation de plein droit activable par la commune à l'issue de la première année (12 mois). Cette clause s'appliquera en cas de non-respect manifeste des engagements pris par le candidat dans son mémoire technique (ex: horaires non respectés, nuisances constatées, défaut de paiement).

Note juridique : Cette clause sera intégrée comme une condition résolutoire liée à l'exécution des charges définies au présent cahier des charges.

III. LOYER

Le loyer se decompose comme suit :

- Bar : 73.40 m2 X 13.50 = 990 €
- Terrasse et cave = 160 €

Total = 1 150 € / mois, soit 13 800 € /an

IV. DOSSIER DE CANDIDATURE

- Le candidat devra produire un dossier comprenant impérativement,
- Lettre de candidature et de motivation,
- CV détaillé du futur exploitant,
- Mémoire technique (Concept, produits, fournisseurs locaux, amplitude horaire),
- Business Plan prévisionnel sur 3 ans,
- Attestation de capacité financière (bancaire),
- Copie du permis d'exploitation en cours de validité.

V. CANDIDATURE RETENUES

Les trois meilleures candidatures seront reçues pour un entretien.

VI. PIÈCES ANNEXES À CONSULTER

1. Plan de surface détaillé
2. Inventaire du mobilier